



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

Circonscription de Pantin
Jean-Baptiste MAYENSON
Inspecteur de l'Éducation nationale

Téléphone
01 48 44 06 39

Courriel
Ce.0931044e@ac-creteil.fr

2 rue Sadi Carnot
93500 Pantin

Pantin, le 10 décembre 2019

Monsieur MAYENSON, inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école
Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants
Mesdames les membres du RASED

Note de service : missions et obligations de service des enseignants des réseaux d'aides spécialisées dans le cadre du plan pour l'école primaire sur la circonscription de Pantin

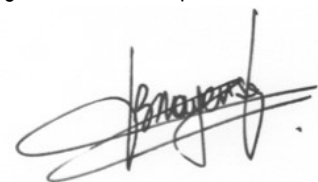
Références réglementaires :

- *Circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 : Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive*
- *circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017 : Psychologues de l'éducation nationale - Missions*
- *Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 : Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)*
- *Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 : Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent*
- *Circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 : fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire*
- *Décret 2008-463 du 15 mai 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles primaires*
- *Circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008 : organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré*
- *Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 : obligations de service des personnels enseignants du premier degré*
- *Circulaire n° 2006-138 du 25.08.2006, BO n° 31 du 31 août 2006, consacré à la mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège*

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur et le plaisir de vous communiquer cette note de service pour vous présenter l'organisation du RASED retenue dans notre circonscription pour 2019-2020. Je vous demande de bien vouloir en prendre connaissance et de lire attentivement son contenu. Je vous remercie d'ores et déjà pour la qualité de votre professionnalisme et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour votre engagement constant dans la lutte contre l'échec scolaire et la difficulté scolaire.

Jean-Baptiste MAYENSON
Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de Pantin



Protocole et missions des personnels spécialisés des RASED

Le protocole présenté ci-dessous doit être suivi pour cette année scolaire 2019-2020. L'objectif visé est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences inscrites dans les programmes en vigueur.

Le protocole se donne comme principes :

- de rendre cohérent les différents dispositifs d'aide proposés aux élèves en difficulté,
- de garantir la continuité et la complémentarité des actions menées en direction des élèves, à tout moment de la scolarité,
- de préciser les types d'intervention assurés par les personnels du RASED.

1^{ère} étape : mise en place d'adaptations pédagogiques, au quotidien, dans la classe ¹

Les projets d'aide spécialisée à dominante pédagogique devront, dans toute la mesure du possible, faire une part importante à la co-intervention dans la classe. Certains projets ne trouveront réponse que dans la classe, dans un accompagnement de proximité. Ils pourront être précédés d'une observation dans la classe et être poursuivis par un échange de pratiques avec l'enseignant.

Les projets d'aide spécialisée à dominante relationnelle portent l'accent sur l'accompagnement et la formation des enseignants. La coprésence ou le co-enseignement devient donc plus important.

1. Analyse des difficultés de l'élève par l'enseignant et/ou l'équipe de cycle

La qualité de la relation pédagogique, la justesse des démarches et la pertinence des choix didactiques sont essentielles pour assurer la réussite des élèves. La prise en compte de leurs besoins particuliers est également indispensable pour adapter les supports de travail et la vitesse de progression, anticiper sur les obstacles afin de ne pas « mettre en difficulté » les élèves aux acquis fragiles et proposer des temps réguliers de reprise et d'approfondissement.

- Les formations proposées pourront apporter des réponses dans ce sens.
- Les personnes du RASED peuvent être sollicitées comme des personnes ressources pour apporter des conseils pour ces aides « quotidiennes » à apporter aux élèves.
- Des demandes écrites peuvent être adressées au RASED pour venir dans les classes, en coprésence.

2. Aide dans la classe

Si les difficultés perdurent et qu'il apparaît un risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun, un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE²) doit être rédigé. Ce document représente un contrat entre l'école et la famille. Il permet de formaliser l'aide apportée et de préciser les modalités de suivi.

Tous les dispositifs proposés par l'Éducation nationale doivent être envisagés :

- la différenciation dans la classe (sur les 24h),
- les ateliers décrochés (sur les 24h),
- les groupes d'aide personnalisée (2h),
- les stages R. A. N.,
- l'accompagnement éducatif type « coup de pouce ».

Le PPRE doit aussi prévoir la durée et les modalités d'évaluation des progrès de l'élève.

- Le RASED aide à l'élaboration de ce document pour ce public spécifique d'élèves aux besoins accrus et souvent multiples (pédagogiques, mais aussi éducatifs, affectifs, psychologiques).

¹ Le RASED engage cette année une réflexion autour des questions de coprésence et de co-enseignement. L'objectif est que l'aide soit au maximum apportée dans la classe et non externalisée.

² Ce document va être en travail au sein du pôle ressource de circonscription.

2nde étape : une demande spécifique du RASED

Si, après avoir effectué un bilan du PPRE, on observe une résistance de l'élève aux aides antérieurement mises en place par les maîtres, on pourra demander une aide spécifique du RASED. Les publics scolaires correspondant aux interventions des enseignants du RASED se caractérisent par des difficultés lourdes, durables et persistantes ; pour les élèves qui présentent :

- un retard de d'acquisitions en rapport avec les compétences attendues de fin de cycle,
- des difficultés ou des troubles d'adaptation sociale et /ou scolaire,
- des retards significatifs dans les acquisitions résultant de difficultés à mobiliser les procédures d'apprentissage,
- des difficultés spécifiques importantes (langage, motricité globale ou fine, ...).

1. Demande d'aide écrite³

Les enseignants présentent un élève au RASED lorsqu'ils ont épuisé toutes les réponses au sein de la classe et du cycle. Ils rédigent alors une demande d'intervention et l'adressent au RASED.

Sans demande d'aide écrite, il ne pourra pas y avoir d'intervention du RASED.

Ce document sera à compléter avec la plus grande attention, ceci dans l'intérêt de l'élève et par souci d'efficacité et de respect du travail de chacun. Dans la demande d'aide écrite au RASED seront précisées les adaptations pédagogiques mises en œuvre en amont et une copie du PPRE de l'élève.

Les fiches sont centralisées par le directeur et transmises aux enseignantes du RASED. La demande est complétée par une information aux parents.

2. Première synthèse du RASED

- Au cours d'une réunion de synthèse, les enseignantes du RASED évaluent la difficulté et font une proposition d'accompagnement qui est transmise au directeur.
- Si l'analyse conduit à envisager une intervention du RASED, il complète le PPRE existant, formalisé et contractualisé par écrit. Le plan d'actions proposé par le RASED peut-être une aide en classe, une prise en charge RASED contractualisée dans le temps ou une aide extérieure à l'école.

3. Deuxième synthèse du RASED

- Un bilan des projets d'aide sera effectué en synthèse avec les enseignants, et la poursuite ou l'arrêt des prises en charge sera prononcé. Un retour écrit de l'information sera fait.

Priorités et attentions particulières pour orienter le travail du RASED en collaboration avec les équipes pédagogiques

	Enjeux	1 ^{er} trimestre		2 nd trimestre		3 ^{ème} trimestre	
Psychologues de l'Éducation nationale	Pré-orientation SEGPA	CM2				CM1	
	Orientation ULIS ou ULIS collège	Tous niveaux		Travail de dialogue avec les familles et les enseignants			
	prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires	Tous niveaux					
Enseignantes spécialisées à dominante pédagogique	Scolarité « classique » Aides pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires	EP/EP+	Hors EP	EP/EP+	Hors EP	EP/EP+	Hors EP
		CE2 Cycle 3	CE1 CE2	CE2 CM1 CM2 (élèves non décodeurs)	CP CE1 et CE2 CM1 (élèves non décodeurs)	Cycle 2 CM2 (lorsque la fin de la scolarité en élémentaire est mal vécue)	
Enseignantes spécialisées à dominante relationnelle	Scolarité « classique » Aide pour faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.	Prévention en moyenne section		GS		GS	

³ Voir le document commun à toute la circonscription, produit l'an dernier par le pôle ressource de circonscription.

L'équipe RASED de la circonscription

Les enseignantes spécialisées et les psychologues de l'Éducation nationale sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles elles interviennent. Leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action envers les élèves. Il est localisé sur un groupement d'écoles défini par l'IEN.

Répartition des secteurs

Vous trouverez dans le tableau suivant la répartition, pour la circonscription de Pantin, des psychologues de l'Éducation nationale, des enseignantes spécialisées à dominante pédagogique et des enseignantes spécialisées à dominante relationnelle.

		Psychologues de l'Éducation nationale	Enseignantes spécialisées à dominante pédagogique	Enseignantes spécialisées à dominante relationnelle
Réseau Jaurès REP+	E.M. J. Jaurès	Alice Fauchie		Juliette Laval
	E.M. J. Quatremaire			Juliette Laval
	E.E. J. Jaurès		Muriel Narboni	Juliette Laval
	E.E. M. Cachin		Muriel Narboni	Juliette Laval
Réseau Lavoisier Hors EP	E.M. Mehul	Julia Pascaud		
	E.M. Cochennec	Laurence Aly		
	E.M. Brassens	Julia Pascaud		
	E.E. Wallon	Laurence Aly	Svetlana Ouadah	
	E.E. Auray	Julia Pascaud	Cécile Hautelin	
	E.E. Langevin	Julia Pascaud	Cécile Hautelin	
	E.E. Plein Air	Julia Pascaud		
	E.P. St Exupéry	Elvire Bombled	Evelyne Maufrais	
Réseau Curie REP	E.M. Cotton	Laurence Aly		
	E.M. Joliot-Curie	Elvire Bombled		
	E.M. Liberté	Elvire Bombled		
	E.M. La Marine	Laurence Aly		
	E.E. Joliot-Curie	Elvire Bombled	Evelyne Maufrais	
	E.E. Aragon	Laurence Aly	Michèle Lellouche	
	E.E. Carnot	Alice Fauchie	Svetlana Ouadah	
Réseau Lolive REP+	E.E. Baker	Sophie Guedou	Odette Gautier	Patricia Martin
	E.E. Vaillant	Sophie Guedou	Odette Gautier	Patricia Martin
	E.E. Lolive	Sophie Guedou	Odette Gautier	Patricia Martin
	E.M. Diderot	Sophie Guedou		Patricia Martin
	E.M. Lolive	Sophie Guedou		Patricia Martin

Coordonnées

- *Psychologues de l'Éducation Nationale :*

Alice FAUCHIE - Alice.Fauchie@ac-creteil.fr

Julia PASCAUD - 07.66.58.20.50 (pro) - Julia.Pascaud@ac-creteil.fr

Sophie GUÉDOU - Sophie.Guedou@ac-creteil.fr

Elvire BOMBLED – Elvire.Bombled@ac-creteil.fr

Laurence ALY - Laurence.Aly@ac-creteil.fr

- *Enseignantes spécialisées dans l'aide à dominante relationnelle (Maîtresses G) :*

Juliette LAVAL - Juliette.Laval@ac-creteil.fr

Patricia MARTIN - Patricia.Martin@ac-creteil.fr

- *Enseignantes spécialisées dans l'aide à dominante pédagogique (Maîtresses E) :*

Evelyne MAUFRAIS - Evelyne.Maufrais@ac-creteil.fr

Cécile HAUTELIN - Cecile.Hautelin@ac-creteil.fr

Svetlana OUADAH - Svetlana.Ouadah@ac-creteil.fr

Odette GAUTIER - Odette.Gautier@ac-creteil.fr

Muriel NARBONI - Muriel.Narboni@ac-creteil.fr

Michelle LELLOUCHE - Michelle.Lellouche@ac-creteil.fr